

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations
Intervention en cas de crise touchant les services à l'enfance et à la
famille des Premières nations



Préparé par Kathryn Irvine

Révisé par Cindy Blackstock

Pour la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations

Le 15 mars 2004

Droits d'auteur

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations, 2004.

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être ni reproduite, ni transmise sous une forme ou par un moyen quelconque, ni sauvegardée dans une base de données ou un système de récupération sans l'autorisation écrite préalable de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations

75, rue Albert, bureau 209, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Téléphone : (613) 230-5885; Télécopieur : (613) 230-3080

Site Web : www.fncfcs.com

Dédicace

Le présent document est dédié aux nombreux héros autochtones qui ont su, en faisant preuve d'amour, de courage et de générosité, soutenir nos enfants et nos familles au fil du temps.

Remerciements

La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations désire remercier le comité consultatif national mixte touchant l'examen et la mise en pratique des politiques, composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Nous désirons exprimer notre gratitude et notre respect absolus envers Kathryn Irvine, qui a déployé beaucoup d'efforts à la rédaction du présent rapport, et nous remercions Kathy Bent, Samantha Nadjiwan et Jocelyn Formsma de leur assistance touchant ce rapport.

Table des matières

Dédicace.....	2
Remerciements.....	2
Avant-propos.....	5
Introduction.....	9
Établissement des répercussions de l’infrastructure actuelle.....	13
Ressources d’intervention en cas de crise – à l’intérieur et à l’extérieur des réserves	19
Répercussions touchant les agences de services à l’enfance et à la famille des Premières nations.....	23
Communautés en crise	24
Qu’est-ce qu’une crise?.....	25
Origines de la crise.....	28
Indicateurs qu’une communauté est en crise	30
Dimensions multiples de l’intervention en cas de crise.....	37
Sources possibles de service et de financement dont disposent les communautés en situation de crise.....	39
Répercussions en matière de services et de financement pour les agences de services à l’enfance et à la famille des Premières nations	42
Établissement de rapports respectueux entre différents secteurs	48
Mise en œuvre des recommandations.....	51
Recommandation 1 – Financement comparable.....	53
Recommandation 2 – Établissement de la capacité des communautés.....	54
Recommandation 3 – Vers la prévention.....	55
Recommandation 4 – Établissement de rapports	55

Coordination de la réaction du gouvernement.....	57
Discussion: points forts et limites.....	58
Références.....	61

Intervention en cas de crise touchant les services à l'enfance et à la famille des Premières nations

Avant-propos

Au cours des dernières années, les contributions importantes et uniques en leur genre du secteur bénévole au sein de l'économie et de la société civile ont bénéficié d'une grande reconnaissance au Canada. Offrant une vaste gamme de services communautaires essentiels et de programmes novateurs, les organismes du secteur bénévole jouent un rôle important au sein des secteurs de la santé, de l'éducation, de la foi, de la récréation, de la protection de l'environnement, des services sociaux, des droits humains, de la justice sociale, des arts et de la culture. Qu'il s'agisse de petits groupes communautaires locaux ou d'organismes d'envergure nationale, les différentes activités du secteur bénévole fournissent un soutien essentiel aux sociétés d'aide à l'enfance, aux projets de développement économique et communautaire, aux programmes de petit-déjeuner à l'école, aux services offerts aux immigrants et aux réfugiés, aux banques d'alimentation, aux initiatives touchant l'analphabétisme, aux hospices, aux agences de soins à domicile et aux refuges pour personnes sans abri et victimes d'actes de violence. Certains organismes bénévoles veillent à offrir un soutien financier à d'autres groupes bénévoles, alors que d'autres se chargent de représenter les intérêts et préoccupations bien précis de leur communauté et de leurs clients en intervenant pour apporter des changements aux politiques publiques et pour sensibiliser l'ensemble de la population. Jusqu'à récemment, toutefois, il y a eu très peu d'informations sur la nature et l'étendue de l'accès aux services du secteur bénévole de la part des enfants, jeunes et familles des Premières nations vivant à l'intérieur de réserves.

En rédigeant le document (2003b) sur les programmes et services que le secteur bénévole offre aux Premières nations vivant à l'intérieur de réserves en Colombie-Britannique, madame Blackstock a commencé à combler ce manque de documentation. Comme il s'agit d'une population faisant face à d'importantes inégalités sociales et économiques, les conclusions de son rapport ont fait ressortir une lacune criante de la part du secteur bénévole en matière de services et de soutien pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations qui vivent à l'intérieur de réserves de la Colombie-Britannique. La possibilité d'élargir cette étude pour mieux comprendre la nature et l'étendue, à un niveau national, de la collaboration entre le secteur bénévole et les communautés des Premières nations est née lorsque la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations a publié le document *Soutien au-delà des frontières : Pour que les enfants et les familles des Premières nations puissent bénéficier d'un meilleur accès aux ressources du secteur bénévole [Caring across the boundaries: Promoting access to voluntary sector resources for First Nations children and families]* (Nadjiwan et Blackstock, 2003). S'articulant autour de l'œuvre originale de l'auteure Blackstock (2003b), soit les conclusions des trois sondages distribués à 51 organismes du secteur bénévole, 118 organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations et 16 employés du gouvernement fédéral ayant des rapports avec les communautés des Premières nations ont fourni les premières données nationales sur les activités du secteur bénévole et sa collaboration avec les agences de services à l'enfance et aux familles des Premières nations. En outre, des entrevues auprès d'intervenants clés de chacun des groupes visés ont permis d'obtenir des renseignements précieux sur les obstacles à la collaboration, sur les façons de surmonter ces obstacles et sur la nature possible des relations de

collaboration susceptibles d'être nouées entre le secteur bénévole et les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations.

Les principaux objectifs du présent rapport, basés sur la recherche touchant le secteur bénévole menée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations, sont les suivants :

- 1) Décrire les répercussions de la recherche menée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations au sujet de l'Initiative du secteur bénévole (ISB) en ce qui a trait à la description de l'infrastructure existante dans les réserves qui a pour but de rehausser la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations;
- 2) Décrire les conséquences de l'évaluation de la comparabilité des ressources d'intervention en cas de crise, offertes à l'intérieur et à l'extérieur des réserves;
- 3) Décrire l'importance de l'ISB et d'autres études pertinentes pour la définition des communautés en situation de crise, provenant de différentes sources, en :
 - a. Examinant la documentation pour trouver des définitions de communauté en situation de crise,
 - b. Compilant des indicateurs de communauté en situation de crise,
 - c. Identifiant des sources possibles de services et de financement pour les communautés en situation de crise, dont les ressources gouvernementales et les ressources du secteur bénévole;

- 4) Décrire les conséquences de la présente recherche en ce qui a trait aux agences fournissant des services à l'enfance et à la famille des Premières nations à l'intérieur des réserves;
- 5) S'il est nécessaire d'élaborer des interventions multisectorielles, identifier les caractéristiques essentielles d'un établissement de rapports axés sur le respect qui sert à appuyer et à affiner les interventions communautaires en cas de crise;
- 6) Élaborer des recommandations de politique afin d'appuyer la mise en place de la recommandation du rapport d'étude mixte des politiques des Agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations (juin 2000) touchant les communautés en situation de crise.

Introduction

Il est bien connu que tous les Canadiens profitent des services et des programmes offerts par le secteur bénévole du pays. Comptant environ 78 000 organismes de bienfaisance reconnus, plus de 100 000 groupes à but non lucratif légalement constitués et de nombreuses associations locales, le secteur bénévole du Canada offre des services et des programmes répondant à une vaste gamme de besoins sociaux, économiques, environnementaux et politiques (Hall et Banting, 2000). Qu'il s'agisse de petits groupes locaux ou d'organisations complexes comme les hôpitaux, les universités et les organismes de services sociaux, de nombreux Canadiens sont en contact avec le secteur bénévole par le biais d'activités communautaires et récréatives; de counselling d'emploi; de programmes éducatifs; de services sociaux de soutien à l'enfance, à l'adolescence et à la famille; de défense juridique; de services d'entretien à domicile; d'associations commerciales. Guidée par le partage de valeurs de philanthropie, d'altruisme, de charité, de réciprocité et de mutualité (Shield et Evans, 1998), la nature souple et sensible des organismes du secteur bénévole a pour effet de favoriser des réseaux solides de participation communautaire, la réciprocité (aide mutuelle) et la confiance entre les gens, améliorant ainsi notre capacité à nous engager dans le cadre de projets de coopération et de collaboration en vue du bien commun (Hall et Banting, 2000; Putnam, 1995, 1993).

Bien qu'on ne puisse pas nier l'importance et la valeur du rôle du secteur bénévole lorsqu'il s'agit d'établir des liens de coopération et de collaboration entre les gens et les communautés, on se rend de plus en plus compte de la nécessité d'établir des services de soutien bénévoles appropriés sur le plan culturel pour les enfants, les jeunes et les

familles des Premières nations vivant à l'intérieur de réserves. Présentant comme arrière-plan l'héritage colonial du Canada, les peuples des Premières nations, contrairement à tout autre groupe de minorité visible au pays, font face à la pandémie VIH et sida, et à des taux constamment élevés de sans-abrisme, de pauvreté, de grossesse chez les adolescentes, de suicide, de consommation d'alcool et de drogue, de violence, d'incarcération, de placement d'enfants au sein du réseau d'aide sociale et de décrochage scolaire (Santé Canada [Health Canada], Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, 2003; Bennett et Blackstock, 2002; Santé Canada, 2002). Ces désavantages sociaux considérables s'ajoutent à la difficulté excessive que les Premières nations éprouvent en matière d'éducation, d'emplois valables et de revenu égalitaire (Kunz, Milan et Achetagne, 2000). Le racisme, la discrimination et les stéréotypes continuent d'entraver la vie des peuples des Premières nations du Canada, avec ce résultat que des communautés entières doivent composer avec la surreprésentation extrême des enfants des Premières nations au sein des organisations de protection de la jeunesse. Par exemple, Blackstock (2003a) indique que, même si les enfants des Premières nations représentent actuellement moins de 8 % des enfants du Canada, on estime au bas mot qu'ils constituent au moins 35 % de tous les enfants pris en charge par les organisations de protection de la jeunesse. En 1999, le Bureau du protecteur des enfants a déclaré que 73 % des 3 030 enfants et jeunes pris en charge en Saskatchewan appartenaient aux Premières nations (Protecteur des enfants de la Saskatchewan, 2000). À Winnipeg, les enfants des Premières nations représentent 37 % des enfants pris en charge, alors qu'ils ne constituent que 6,3 % des enfants de la ville. Autrement dit, un

enfant appartenant aux Premières nations qui vit à Winnipeg a six fois plus de chances de se faire retirer de sa famille qu'un enfant non autochtone (Hallett, 2000).

Bien que le Canada soit constamment classé parmi les meilleurs pays du monde, les peuples des Premières nations qui y vivent continuent de connaître de nombreuses formes d'inégalités sociales, économiques et politiques profondes. La représentation continuellement disproportionnée des enfants des Premières nations au sein des organisations de protection de la jeunesse a en outre perturbé les structures familiales traditionnelles et a considérablement entravé le bien-être physique, émotif, mental et spirituel des communautés appartenant aux Premières nations. Ces réalités suggèrent qu'il existe un besoin urgent en matière de services et programmes convenables sur le plan culturel, lesquels sauront promouvoir le processus de guérison qui sera requis pour restaurer la vitalité des communautés et des milieux des enfants, des jeunes et des familles appartenant aux Premières nations. Toutefois, le manque alarmant de services bénévoles axés sur les particularités culturelles au sein des réserves pose des problèmes importants pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations qui tentent de surmonter les problèmes sociaux considérables créés par plus de 500 ans d'intrusion coloniale.

Le but du présent rapport se répartit en six volets. Notre premier objectif est d'explorer les principales conséquences de la recherche sur l'initiative du secteur bénévole, documentée dans l'ouvrage intitulé *Soutien au-delà des frontières : Pour que les enfants et les familles des Premières nations puissent bénéficier d'un meilleur accès aux*

ressources du secteur bénévole (Nadjiwan et Blackstock, 2003) et décrivant l'infrastructure actuelle dans les réserves visant à favoriser la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations. Le deuxième objectif consiste à décrire les conséquences de l'évaluation de la comparabilité des ressources d'intervention en cas de crise dont disposent les peuples des Premières nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Le rôle de l'ISB et d'autres études pertinentes dans le cadre du processus de définition de communautés en crise provenant de différentes sources sera discuté et détaillé en examinant les définitions touchant les communautés en crise à l'intérieur de la documentation, en compilant les indicateurs de communauté en crise et en identifiant les sources possibles de services et de financement pour les communautés en crise (y compris les ressources gouvernementales et du secteur bénévole). Le troisième de la présente étude consiste à examiner l'importance des études sur les communautés en crise pour en établir les répercussions possibles sur les agences de service à l'enfance et à la famille des Premières nations offrant des services à l'intérieur des réserves. Le quatrième objectif est de décrire les caractéristiques essentielles de l'établissement de rapports respectueux, lorsqu'il est nécessaire d'élaborer une intervention multisectorielle, afin de déterminer quelles mesures sont efficaces dans le soutien et l'affirmation d'interventions communautaires en situation de crise. Enfin, les recommandations de politique contenues dans le document intitulé *First Nations Child and Family Services Agency Joint National Policy Review* (McDonald et Ladd, et autres, 2000) seront examinées en regard à l'appui touchant leur mise en place. Il est important de prendre note que la définition de crise et les conséquences de crises dépendent de l'importance de l'infrastructure actuelle; il s'ensuit que le présent rapport se penchera sur l'impact des crises à la grandeur de la

communauté touchant les enfants, ainsi que sur l'impact des crises plus précises comme les suicides multiples parmi les jeunes, crises qui concernent de façon plus particulière le rôle des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations.

Établissement des répercussions de l'infrastructure actuelle

Constituant l'un des premiers efforts soutenus visant l'amorce d'un dialogue entre le secteur bénévole et les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations vivant à l'intérieur de réserve, la publication intitulée *Soutien au-delà des frontières : Pour que les enfants et les familles des Premières nations puissent bénéficier d'un meilleur accès aux ressources du secteur bénévole* (Nadjiwan et Blackstock, 2003) a révélé un manque important d'initiatives du secteur bénévole à l'intérieur des réserves du Canada. En plus des ressources et des mesures de soutien extrêmement limitées, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations a signalé un manque proportionnel d'infrastructure pouvant appuyer la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations (Nadjiwan et Blackstock, 2003).

Étant donné la gravité des problèmes affectant actuellement les peuples des Premières nations, le manque criant de services du secteur bénévole et d'une infrastructure à l'appui suscite la question à savoir pourquoi les Premières nations ont été exclues des avantages et du soutien précieux que procurent les organisations du secteur bénévole. Autrement dit, si le secteur bénévole est engagé envers des valeurs de démocratie, de citoyenneté active, d'égalité, de diversité, d'inclusion et de justice sociale visant à « créer un climat propice à l'amélioration de la vie de tous les Canadiens » (*Initiative du secteur bénévole*,

2001), pourquoi les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations à l'intérieur de réserves ont-ils été exclus? En réponse à cette question, Nadjiwan et Blackstock (2003) révèlent que cette lacune du secteur bénévole en regard aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations provient d'un grand manque d'information touchant le sujet des enfants et des familles des Premières nations ainsi que d'une appréhension touchant la formation de rapports interculturels. Les Premières nations ont aussi exprimé le besoin de mieux connaître les ressources du secteur bénévole. Bien que les gouvernements provinciaux et fédéral valorisent l'inclusion sociale, peu d'organismes de financement public s'attachent à l'établissement adéquat de relations en vue de projets du secteur bénévole ou de l'établissement de financement d'agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Par conséquent, les collaborations interculturelles sont limitées.

En réponse au manque actuel de services conçus pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations, il existe une longue tradition de partage des responsabilités et d'aide réciproque au sein des communautés des Premières nations (Nadjiwan et Blackstock, 2003; *Organisation bénévole autochtone nationale et Initiative du secteur bénévole*, 2002). Reconnaître l'unité et l'interdépendance de la vie, ainsi que le partage, dans le respect et dans un esprit de collaboration, des connaissances, des compétences et des dons matériels, sociaux et spirituels a permis une existence harmonieuse et commune. Comprendre la valeur de redonner les dons offerts par le Créateur leur a également procuré la force de base nécessaire pour être en mesure de supporter plus de 500 ans d'assauts coloniaux allant de guerre ouverte au vol, à la

duplicité, au racisme, à l'exploitation et à la coercition. La tradition d'aide réciproque existe encore aujourd'hui au sein des communautés des Premières nations. Toutefois, Nadjiwan et Blackstock (2003) ont indiqué que, sans le soutien du secteur bénévole, de nombreuses communautés des Premières nations dépendent de moyens de financement communautaire comme les tirages au sort, les tirages 50/50 et les ventes de pâtisseries pour acheter des fauteuils roulants ou appuyer des programmes récréatifs. Dans de nombreux cas, ces méthodes de financement servent à assister les familles victimes de catastrophes naturelles comme une inondation ou un incendie à payer leurs frais funéraires ou à se remettre sur pied tout en composant avec le stress, la traumatisation ou la perte suivant ce genre d'événement. Bien que ces efforts communautaires fournissent une infrastructure de base traditionnelle visant l'appui de nombreuses communautés à l'intérieur de réserves, Nadjiwan et Blackstock (2003) soulignent que la pauvreté stupéfiante que connaissent de nombreux peuples des Premières nations suggère qu'il n'est peut-être pas logique de penser qu'ils peuvent obtenir le degré et la structure de financement et de soutien nécessaires, étant donné l'aide considérablement limitée qu'ils reçoivent du secteur bénévole et des services provinciaux et municipaux. Toutefois, pour de nombreuses communautés des Premières nations, les fonds gouvernementaux limités et le financement communautaire constituent la seule source de revenu pour les enfants, les jeunes et les familles qui vivent à l'intérieur de réserve. En outre, Nadjiwan et Blackstock (2003) soulignent que ces mêmes fonds doivent servir à l'appui de nombreux programmes et services communautaires dont les projets d'habitation et de développement communautaire, les programmes environnementaux, l'emploi et l'éducation, la récréation, l'aide sociale et le bien-être de l'enfance.

La nature précaire du financement et son rapport avec l'infrastructure requise pour aider les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations est tout particulièrement évidente dans la mise sur pied des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations (ASEFPN). Fondées au cours des années 1980, ces agences ont pour but d'endiguer les pertes massives que connaissaient les enfants et les familles des Premières nations en raison des atrocités du système scolaire résidentiel et de la dislocation culturelle perpétuée par les autorités du bien-être de l'enfance au cours de ce que l'on a appelé plus tard, par euphémisme, la « rafle des années 60 » (Downey, 1999; Milloy, 1999; Chrisjohn et Young, 1997; Fournier et Crey, 1997; Miller, 1996; Monture-Angus, 1995; Kimelman, 1985; Johnston, 1983). Dans le cadre d'une mobilisation visant à répondre au besoin urgent de services de bien-être à l'enfance à l'intérieur des réserves axés sur la culture, on compte aujourd'hui plus de 100 ASEFPN qui offrent un soutien compétent et fondé sur la culture aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations. Toutefois, Nadjiwan et Blackstock (2003) révèlent que les nuances des problèmes territoriaux régissant le financement des agences ont pour résultat de réduire le caractère adéquat des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations. Comme l'expliquent Nadjiwan et Blackstock (2003), les agences de bien-être de l'enfance desservant ces communautés sont financées au palier fédéral et sont investis de leur autorité juridictionnelle en vertu des lois provinciales et territoriales. Le manque de rapport entre le mandat des ASEFPN (obtention de fonds fédéraux) et ce qu'elles doivent faire en vertu des lois provinciales ou territoriales restreint souvent la portée, l'étendue et le niveau des services de soutien ayant pour objet le soin et la protection des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations.

Suite à l'étude nationale conjointe de l'Assemblée des Premières Nations et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (McDonald et Ladd, et autres, 2000), Nadjiwan et Blackstock (2003) ont indiqué que les services essentiels qui ont été réduits en raison d'une déconnexion entre le palier fédéral et les provinces ou territoires sont ceux qui ont pour objet précis de prendre soin et de protéger les enfants et les jeunes considérés comme étant à risque, tout en les laissant rester dans leur résidence familiale. Parmi les services « moins dérangeants », la possibilité d'assurer le bien-être des enfants et des jeunes dans leur propre domicile ou au domicile d'un membre de la famille étendue ou d'une autre personne présentant un lien de parenté pourrait bien être le mécanisme structurel le plus élémentaire requis pour redresser les injustices historiques qu'ont connues les peuples des Premières nations en relation au système de bien-être de l'enfance et pour protéger l'identité et le patrimoine culturels des Premières nations (Canada, 1996). Toutefois, en l'absence de ressources financières adéquates pour appuyer les services et programmes conçus en vue de prendre soin des enfants et des jeunes au sein de leur propre famille, communauté et culture, de plus en plus de membres des Premières nations entrent dans le système de protection de l'enfance du gouvernement fédéral. Bien que les gouvernements fédéral et provinciaux, et les agences de bien-être de l'enfance du Canada se soient fermement engagés envers la mise au point d'initiatives visant à éviter le retrait des enfants des Premières nations, le financement réduit et la demande élevée en matière de services ont entraîné une situation critique : le nombre d'enfants nécessitant des soins à l'intérieur des réserves a augmenté de 71,5 % entre 1995 et 2001 (Blackstock, 2003a; McKenzie, 2002; Nadjiwan et Blackstock, 2003). Cela

signifie que le nombre d'enfants autochtones au sein du système de protection de l'enfance a triplé par rapport au plus fort du système scolaire résidentiel.

Nadjiwan et Blackstock (2003) indiquent également qu'en plus de devoir composer avec un financement restreint et un manque correspondant de ressources pour traiter des réalités actuelles auxquelles font face les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, les ASEFPN se voient imposer un stress supplémentaire, car elles doivent remplir leurs obligations auprès du gouvernement fédéral et répondre à des lois provinciales et territoriales en matière de bien-être de l'enfance qui vont à l'encontre des formes traditionnelles et coutumières des communautés des Premières nations. À ces tensions s'ajoute le fait que les ASEFPN figurent souvent par les seules agences en harmonie avec la culture dans certaines réserves et qu'on fait souvent appel à celles-ci pour répondre à une vaste gamme de préoccupations communautaires. Bien que les valeurs et normes en matière d'excellence de nombreuses ASEFPN jouissent d'une très bonne renommée, il faut toujours accroître grandement les moyens de soutien et les ressources en respectant la culture afin d'améliorer leur capacité à fournir un soutien structurel aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations. Selon Nadjiwan et Blackstock (2003), les efforts de collaboration du secteur bénévole et des communautés des Premières nations pourraient favoriser une relation mutuellement avantageuse, dans le cadre de laquelle l'échange respectueux de connaissances et de compétences servira à créer et à soutenir l'infrastructure nécessaire pour appuyer les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, améliorant ainsi la vie de *tous* les peuples du Canada.

Ressources d'intervention en cas de crise – à l'intérieur et à l'extérieur des réserves

Au cours des dernières années, l'arrivée rapide des peuples autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) au sein des milieux urbains du Canada a attiré une attention croissante (Richards, 2001; Statistique Canada, 2001, 1993; Lee, 2000; Drost, 1995; Canada, 1993). Bien que Peters (2000) indique que les peuples autochtones ont toujours vécu dans les centres urbains, la hausse relativement récente du nombre d'études gouvernementales, de tours de table, de sondages, de rapports de commissions du logement et d'études par des organisations d'action sociale a fait ressortir le manque important de services d'emploi, de santé et de logement, et de services éducatifs et sociaux conçus pour répondre aux besoins des peuples autochtones qui vivent en milieu urbain. Il est de plus en plus évident que la tradition canadienne d'élaboration fragmentaire de politiques et de prestation chaotique de services sociaux n'a pas su canaliser les avantages considérables des contributions que pourraient avoir les peuples autochtones vivant en milieu urbain à l'économie et à la structure sociale des communautés urbaines du Canada. En outre, l'accès aux avantages possibles de la vie urbaine a souvent été amoindri par la tradition de colonisation et l'impact du racisme systémique sur la vie des peuples autochtones. Associé à un climat politique de compression des dépenses, à l'économie de laissez-faire actuelle, à une confiance inéluctable en la privatisation et en la déréglementation, et aux conflits constants touchant les compétences fédérales, provinciales et municipales, le manque de services et de soutien a eu pour résultat une situation de crise caractérisée par la croissance extrême et rapide de la pauvreté, un taux de chômage et de sous-emploi élevé, un taux d'éducation

peu élevé, l'escalade des problèmes de santé, une dépendance croissante des revenus d'aide sociale, et des logements à prix non abordable.

En réaction aux situations de crise que connaissent de nombreux peuples autochtones vivant en milieu urbain, la conception et la mise en place de services et de programmes ciblés sont encore plus compliquées en raison de la pluralité considérable existant au sein du groupe, telle qu'elle est démontrée par la diversité des langues, les pratiques culturelles, leur statut juridique, l'ascendance, les croyances spirituelles, les idéologies politiques et les préoccupations sociales. Toutefois, la situation déclenchée par les innombrables inégalités sociales, économiques et politiques a également présenté de nombreuses possibilités pouvant améliorer la vie et l'expérience des peuples autochtones qui vivent en milieu urbain. En retour, on voit se dessiner la possibilité de créer des communautés urbaines vivantes pour tous les Canadiens.

En considérant la situation de crise comme une source d'occasions, le gouvernement fédéral s'est engagé envers le processus de développement de la conscience communautaire par la mise sur pied de programmes novateurs et durables conçus pour répondre aux besoins des peuples autochtones qui vivent en milieu urbain. Par exemple, en 1998, le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et, en 2003, il a renouvelé son engagement envers les peuples autochtones vivant en milieu urbain en injectant une somme de 25 millions de dollars afin d'établir des partenariats pour mieux répondre aux besoins des peuples autochtones qui vivent en milieu urbain au Canada (Canada, 2003). En travaillant en

collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les organisations autochtones locales, le secteur privé et les organisations à but non lucratif, le style de gestion horizontale et la préférence pour des rapports respectueux du gouvernement fédéral pourraient permettre la coordination des services et soutenir la mise au point de programmes pouvant répondre aux besoins localisés des peuples autochtones vivant dans les principaux centres urbains du Canada (Vancouver, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Toronto et Thunder Bay). En outre, le gouvernement a amorcé un soutien financier important pour l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones. Comme les jeunes autochtones urbains représentent la population au taux de croissance le plus élevé du Canada, les centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones seront mis sur pied en collaboration avec l'Association nationale des centres d'amitié, le Ralliement national des Métis et le Inuit Tapiriit Kanatami afin d'aborder et de prévenir les crises constantes chez les jeunes, déclenchées par un taux de chômage chronique, un taux de décrochage scolaire élevé, un taux élevé de consommation d'alcool et de drogue, un taux élevé de grossesse chez les adolescentes et une implication disproportionnée dans le système de justice criminelle.

Il semble que, à mesure que la population des peuples autochtones vivant dans des milieux urbains continue de croître, il existe un effort correspondant visant l'établissement de réseaux d'organisations appuyant les programmes et services pouvant répondre aux différents besoins et préoccupations sociaux, économiques, culturels et politiques touchant ce segment de la population. De bien des façons, le fait de considérer comme une source d'occasions la situation de crise que vivent de nombreux peuples

autochtones résidant en milieu urbain, semble offrir la possibilité de mettre sur pied des partenariats de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les organisations autochtones locales, le secteur privé et les organisations à but non lucratif afin de fournir le soutien intrapersonnel de base et le soutien environnemental externe nécessaires à l'amélioration de la situation. Toutefois, la promotion étendue de partenariats entre tous les paliers de gouvernement et la coordination des réponses multisectorielles pour répondre aux besoins des peuples autochtones vivant en milieu urbain soulève la question à savoir pourquoi ces formes de partenariat collaboratif et multisectoriel ne se retrouvent pas dans les réserves à la disposition des communautés des Premières nations en situation de crise. Comme le révèle la recherche menée par Nadjiwan et Blackstock (2003), le soutien financier multisectoriel et les partenariats avec le secteur bénévole sont pratiquement inexistantes au sein des communautés des Premières nations. Étant donné que les crises sociales vécues par les peuples autochtones résidant en milieu urbain se rapprochent beaucoup des crises que rencontrent les communautés des Premières nations (et vice-versa), pourquoi refuse-t-on un financement et des initiatives de programme semblables aux peuples des Premières nations à l'intérieur de réserves? Pourquoi l'État reconnaît-il les avantages de la gestion horizontale en relation aux peuples autochtones vivant en milieu urbain, tout en continuant d'imposer des restrictions financières limitant la prestation de services et de soutien aux communautés des Premières nations en crise?

Répercussions touchant les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations

À l'intérieur des réserves, le manque de collaboration entre les gouvernements, le peu de soutien du secteur privé et l'absence virtuelle de services, de programmes et de ressources du secteur bénévole ont tendance à créer une situation extrêmement précaire pour de nombreuses communautés des Premières nations qui tentent de réagir aux situations de crise. Bien que les mesures prises pour régler la situation pour de nombreux peuples autochtones qui vivent en milieu urbain montrent clairement comment les liens entre les institutions sociales, les services et les organisations peuvent donner naissance à des ressources environnementales servant à régler les crises de façon positive, la mise sur pied et le maintien de liens semblables sont stupidement absentes dans de nombreuses réserves des Premières nations. Bien souvent, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations sont les seules organisations à l'intérieur de réserves offrant des services pertinents sur le plan culturel aux enfants, aux jeunes et aux familles. Par conséquent, la mise en place de ressources et de mesures de soutien nécessaires au soin des enfants, des jeunes et des adultes en situation de crise relève uniquement des ASEFPN. Possédant des ressources humaines et financières limitées, et manquant le soutien structurel nécessaire afin d'établir et de soutenir les partenariats et les rapports de collaboration dont on a besoin de façon urgente, les ASEFPN doivent souvent fournir des programmes éducatifs et assurer des interventions en cas de crise dans les écoles, du counselling en cas de deuil et des services d'urgence aux personnes en situation de crise. Toutefois, sans l'infrastructure de soutien requise pour réagir efficacement aux situations

de crise, la capacité des ASEFPN à faciliter l'acquisition d'habiletés d'adaptation en vue de résoudre des événements traumatiques est gravement limitée.

Offrant des secours d'urgence à bon nombre de communautés de par le monde, Rupen Das, directeur de Vision mondiale Canada (date non disponible), suggère que sans les systèmes de soutien environnementaux nécessaires à assurer une acquisition d'habiletés d'adaptation pour résoudre des événements traumatiques, il s'ensuivra un état d'urgence, peu importe l'importance de chaque événement. La capacité de toute communauté à s'adapter à une crise dépend en grande mesure de son accès à des structures et services de soutien. Par conséquent, le manque de ressources d'intervention en cas de crise dans de nombreuses réserves des Premières nations est davantage aggravé par les différents degrés d'éloignement et d'isolation. L'œuvre de Blagg (2000) en matière d'élaboration de stratégies d'intervention en cas de crise pour régler la violence familiale autochtone en Australie-Occidentale suggère que la proximité entre une réserve et un centre urbain a aussi un impact sur l'habileté d'adaptation d'une communauté en cas d'événement pouvant déclencher un état de crise. Par exemple, une situation aiguë se produisant dans une métropole a moins de chances d'escalader en situation de crise, car les services et l'équipement d'urgence sont tout près. Ce même accident se produisant dans une communauté rurale et éloignée peut entraîner de multiples décès, car l'intervention de la police et des services d'urgence est souvent retardée, et les interventions comme telles sont souvent considérablement limitées. Au sein des communautés familiales isolées et dépourvues d'une structure de soutien environnante, l'impact d'un accident de la route entraînant plusieurs décès peut avoir pour résultat un état d'urgence général et aigu.

Lorsque des agences des Premières nations tentent de fournir des services et des programmes de soutien, le manque de ressources d'intervention d'urgence peut avoir des répercussions graves sur la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles qui vivent au sein de la réserve. En tentant de réagir aux situations de crise déclenchées par le cycle de violence familiale, le taux croissant de suicide chez les jeunes, le taux de pauvreté, le taux de sans-abrisme ou les besoins non satisfaits en matière de santé mentale, les ASEFPN doivent souvent travailler dans un milieu constamment stressant caractérisé par des ressources financières inadéquates, des pénuries de personnel, l'épuisement professionnel chez le personnel de première ligne et un manque important de rapports de collaboration avec les institutions du secteur bénévole.

Communautés en crise

Lors de notre examen de la documentation sur les communautés en crise, nous nous sommes posé trois questions :

1. Quelles sont les définitions de communauté en crise?
2. Quels sont les indicateurs d'une communauté en crise?
3. Quelles sont les dimensions multiples de l'intervention en cas de crise au sein d'une communauté?
4. Quelles sont les sources possibles de services de soutien et de financement pour les communautés en crise?

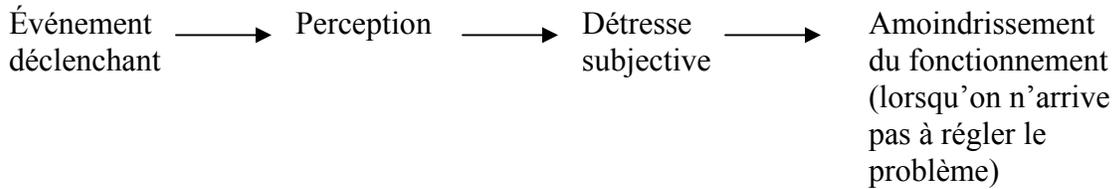
Dans le but de répondre à ces questions, on a adopté une perspective théorique interdisciplinaire afin de mieux comprendre le concept de base de la crise ainsi que les caractéristiques d'une communauté en crise ou les indicateurs de celle-ci. On s'est

également penché sur les sources possibles de services et de financement dont peuvent disposer les communautés en crise.

Qu'est-ce qu'une crise?

Bien que le mot « crise » serve souvent à décrire un événement de stress quotidien, Gilliland et James (1988, p. 3) le définissent ainsi : « Perception qu'un événement ou une situation constitue une difficulté intolérable dépassant les ressources et les mécanismes d'adaptation de la personne. » Caplan (1961, p. 18) explique qu'une crise est un obstacle considéré comme insurmontable si l'on emploie les moyens habituels de règlement de problème. Au cours d'une crise, l'auteur explique (1961) que l'on connaît une période de désorganisation et de bouleversement alors que l'on tente de trouver des solutions. Selon ce chercheur, une crise est tout simplement le bouleversement de la stabilité d'une personne (Caplan, 1961, p. 18). Hoff (1995, p. 4) définit ainsi une crise : « Bouleversement émotif aigu découlant d'une cause circonstancielle, existentielle ou socio-culturelle entraînant une incapacité temporaire à s'adapter en utilisant les moyens habituels de règlement de problème. » Kanel (2003) explique le concept de crise en trois volets afin de faire ressortir ses différents aspects. Cet auteur indique (2003, p. 1) qu'une crise comprend premièrement un événement déclenchant; que la perception touchant cet événement constitue deuxièmement une source de détresse subjective; troisièmement, que les méthodes d'adaptation habituelles échouent, ce qui amoindrit les capacités psychologiques, émotives et/ou comportementales de la personne qui fait l'expérience de l'événement à s'en charger par rapport à l'événement déclenchant. Selon Kanel (2003, p.

2), le fait de comprendre les trois volets d'une crise permet de comprendre à son tour le processus de formation de la crise :



Le processus de formation d'une situation de crise semble faire se concentrer implicitement sur les aspects négatifs ou dangereux de la crise, conjurant en effet des images de panique qui échappent à notre maîtrise. Toutefois, Kanel (2003) et Hoff (1995) soutiennent qu'une situation de crise peut être définie à la fois comme un danger et une possibilité. Cette définition provient de l'écriture chinoise, où le concept de « crise » est dépeint en utilisant deux symboles, celui signifiant « danger » et celui signifiant « possibilité » (illustration 1.1). Cette compréhension dichotomique du concept de crise dénote les risques possibles d'une crise tout en en faisant ressortir les avantages possibles.

Illustration 1.1 Symbole chinois de crise

危機

Danger ou Possibilité

Origines de la crise

Dans le but de décrire les sources possibles de soutien et de ressources nécessaires afin d'aider effectivement les communautés en crise, il est nécessaire d'examiner les origines ou les sources premières des situations de crise. En réfléchissant aux sources possibles des problèmes, il est logique de supposer qu'on puisse nous mettre plus en mesure d'élaborer des stratégies touchant les ressources et les mesures de soutien sociales requises afin d'avoir un impact positif sur les résultats d'une crise. En outre, un examen des sources possibles d'une crise pourrait aussi nous aider à commencer à comprendre les facteurs de risque et les indicateurs qui y sont reliés.

Selon Hoff (1995), une crise est en général d'origine circonstancielle, transitionnelle ou culturelle/sociale. Gilliland et James (1988) expliquent que les crises circonstancielles surviennent lorsque se produisent des événements extraordinaires qu'une personne, une famille ou une communauté ne peut ni prédire ni maîtriser. Bien qu'une crise circonstancielle puisse présenter différents degrés d'intensité, elle peut être identifiée en fonction de quatre caractéristiques principales : 1) apparition subite, 2) imprévisibilité, 3) qualité de l'urgence, 4) impact possible sur la communauté (Slaikeu, 1990, p. 64). Les crises circonstancielles peuvent survenir suite à une tentative visant à régler un désastre naturel ou d'origine humaine (p. ex., incendie, inondation, tempête de neige, guerre), à un crime violent (viol, voies de fait, vol avec agression), au diagnostic d'une maladie grave ou mortelle, ou au décès d'une personne aimée (Slaikeu, 1990; Raphael, 1986; Baldwin, 1978). Les événements déclenchant une crise transitionnelle ou existentielle proviennent parfois du passage entre deux étapes de la vie, comme de l'enfance à la puberté ou à

l'adolescence, ou des événements comme le mariage, la condition parentale, le divorce, la prise de la retraite. Bien qu'il soit possible de prévoir les crises transitionnelles et de s'y préparer, et quoique la réaction de chaque personne aux défis présentés par la transition d'une étape de la vie à une autre soit unique, Hoff (1995) indique que les changements naturels du rôle de la personne, de l'image corporelle, de l'image de soi et de la perception du monde peuvent entraîner des sentiments de dépression, de bouleversement ou de retrait. Les défis et changements associés, par exemple, à la transition à l'adolescence sont très majeurs chez les jeunes qui grandissent dans des communautés criblées de multiples facteurs stressants socio-économiques. Enfin, les crises de sources culturelles ou socio-structurelles sont déclenchées par des facteurs externes à la personne et sont souvent indépendantes de sa volonté. Dans ces situations, les personnes affectées se sentent souvent plus vulnérables et éprouvent de la difficulté à comprendre les événements qui ont déclenché la crise par rapport aux crises de nature circonstancielle ou transitionnelle (Hoff, 1995; Perloff, 1983). Les crises provenant de sources culturelles ou socio-structurelles sont parfois accompagnées d'un traitement discriminatoire en raison de l'appartenance ethnique, du sexe, de l'âge, d'une capacité quelconque ou de l'orientation sexuelle, entre autres. Comme elles font partie intégrante de la dépréciation sociétale de la diversité et de la différence, les crises culturelles et socio-structurelles sont évidentes lorsqu'on examine, entre autres, la violence contre les femmes; les crimes motivés par la haine commis contre les homosexuels; la discrimination raciale sur le marché du travail, au travail et dans les établissements d'enseignement, et celles éprouvées par ceux qui tentent d'assurer les nécessités de base en matière de logement et de services de santé. Hoff (1995) indique qu'il existe d'autres exemples de crise

culturelle ou socio-structurelle, comme le placement en établissement et le déménagement forcé en raison de facteurs économiques ayant pour origine le groupement ou l'appartenance ethnique. Le processus d'oppression intériorisée par lequel une personne ou un groupe visé par la discrimination ou le racisme croit inconsciemment en la véracité des mythes, des stéréotypes et de l'information erronée les concernant constitue l'une des caractéristiques les plus troublantes des crises culturelles ou socio-structurelles provenant de l'expérience personnelle et institutionnelle de discrimination et de racisme. Il en résulte souvent une haine dirigée contre soi-même, un comportement autodestructeur, un sentiment d'impuissance et une violence horizontale (c'est-à-dire une violence commise sur des personnes appartenant à son propre groupe) (Bishop, 2002; Freire, 1970).

Indicateurs qu'une communauté est en crise

Tout comme une personne a des liens avec sa famille et ses amis, les familles et les groupes d'amis ont à leur tour des liens avec leur communauté. Le meurtre violent d'une jeune femme dans une petite ville peut affecter la communauté tout entière, en plus de créer une crise circonstancielle au sein de sa famille et de ses amis. De la même façon, le suicide d'un jeune entraîne souvent beaucoup de peine et de peur à l'intérieur d'une petite communauté isolée. Dans une métropole, l'enlèvement d'un jeune enfant suscite toujours une peur généralisée touchant la sécurité des enfants.

Bien que l'effet d'entraînement d'événements traumatiques cause souvent une réaction de crise au sein d'un village, d'une petite ville ou d'un centre urbain, les inégalités socio-

économiques existant entre des groupes raciaux et ethniques peuvent provoquer des crises d'envergure qui risquent de s'avérer explosives dans les communautés. Hoff (1995) mentionne l'exemple des émeutes raciales qui ont commencé à Los Angeles le 29 avril 1992 lorsque quatre policiers de race blanche ont été acquittés de l'accusation de voies de fait dans la perpétration d'une infraction majeure pendant l'arrestation de Rodney King, un automobiliste de race noire. Immédiatement après l'annonce du verdict, la ville de Los Angeles a connu trois jours de violence, soit une confrontation raciale qui a causé des morts et plus d'un milliard de dollars en dommages.

Les relations contemporaines du Canada avec les peuples des Premières nations sont souvent entachées d'incidents semblables. Par exemple, pendant l'été 1990, une confrontation a eu lieu entre la communauté Mohawk de Kanasatake, l'équipe d'intervention tactique de la Sûreté du Québec et, à la fin, l'armée canadienne. Dans ce que l'on a par la suite désigné « la crise d'Oka », les Mohawk ont protesté contre l'empiètement du Club de golf d'Oka sur leurs cimetières ancestraux, ce qui a entraîné une violente confrontation de 78 jours et suscité une attention internationale (York et Pindera, 1991). Cinq ans plus tard, les peuples des Premières nations de Stoney Point ont occupé le parc provincial d'Ipperwash dans un effort visant à reconquérir leurs cimetières sacrés. Au cours de la confrontation entre la Première nation de Stoney Point et plus de 200 agents de la Police provinciale de l'Ontario (dont l'Unité tactique et de secours d'élite), le protestataire Dudley George a été tué. Bien que la famille de ce dernier ait intenté une poursuite au civil pour homicide délictueux contre le gouvernement de l'Ontario et la Police provinciale de l'Ontario, la publicisation d'une bande-vidéo

contenant des commentaires racistes émis par des agents de police pendant la confrontation suggère que la situation de crise continue d'exister entre les peuples des Premières nations, l'État et la police (Edwards, 2001). Les récents événements violents entourant la Première nation Mi'kmaq de Burnt Church au sujet de la pêche au homard, en 1999, peuvent également suggérer que les inégalités sociales et économiques que connaissent toujours les peuples des Premières nations constituent un facteur primaire de déclenchement de crises à grande échelle au sein de communautés.

En outre, des dangers environnementaux ont des répercussions sur la santé et le bien-être de nombreux enfants des Premières nations. L'Organisation mondiale de la Santé (1999) indique que, au niveau international, de nombreux peuples indigènes doivent faire face à d'importants dangers environnementaux pour leur santé. Plusieurs communautés des Premières nations sont à proximité de sites industriels comme les ports, les scieries, les mines, les dépotoirs de déchets toxiques et les bases militaires. Ces lieux présentent toute une gamme de dangers pour leurs communautés avoisinantes pouvant affecter les enfants et les jeunes qui y sont résidents. De plus, des autoroutes, des aéroports et des voies maritimes traversent souvent les réserves des communautés à proximité de centres urbains ou passent souvent près de celles-ci. Cela entraîne la possibilité d'accidents, de déversements de substances toxiques et de l'introduction de contaminants dans les réseaux d'aqueduc, ce qui peut avoir des répercussions importantes sur la santé des enfants. Les polluants qui se retrouvent dans les sources d'alimentation traditionnelles comme le poisson, le gibier et les plantes ont des répercussions directes sur la santé des

enfants ou des répercussions indirectes, par le biais de l'alimentation du fœtus (Institut canadien de la santé infantile, date non disponible).

Alors que les lacunes sociales et économiques généralisées menaçant la survie élémentaire sont devenues des éléments qui servent à identifier la présence d'une situation de crise aiguë au sein d'un nombre important de communautés des Premières nations, les réalités déclenchant une violence familiale intense et des taux de suicide épidémiques chez les jeunes exacerbent fréquemment un milieu communautaire toujours stressant (Chandler et Lalonde, 1998; Santé Canada, 1997; Kirmayer, 1994; La Rocque, 1994). En raison du manque fréquent d'écoles pertinentes sur le plan culturel et de programmes d'enseignement et de prévention, ainsi que de services de soutien communautaires (centres de soutien en cas de crise, foyers refuges, aide aux personnes en deuil, interventions de guérison), les agences de services à l'enfance et à la famille sont souvent les seules organisations à l'intérieur des réserves qui peuvent fournir des ressources d'intervention en cas de crise.

Un examen de la documentation sur les crises suggère que la capacité d'une communauté à gérer et à résoudre les crises dépend d'un certain nombre de services et ressources sociaux et communautaires accessibles et rapidement utilisables (Hoff, 1995; Maguire, 1991; Caplan, 1964; Australie, 2000). L'absence de ces services et ressources augmente la vulnérabilité d'une communauté par rapport à la crise et gêne la résolution de la crise par l'adaptation. Comme le gouvernement australien s'est rendu compte (2000), le fait de travailler tout en respectant les cultures et croyances de communautés indigènes, et en

ayant recours aux ressources de la communauté lorsque cela s'avère possible, a contribué de façon majeure à la résolution efficace des crises vécues par les familles autochtones. Comme les exemples décrits précédemment le démontrent de façon évidente, les crises ayant une origine culturelle et socio-structurelle dénotent une lacune importante en matière de ressources d'adaptation conçues dans le but d'influencer de façon positive les inégalités sociales ou économiques sous-jacentes ou une absence presque totale de ces ressources au sein de la communauté. Bien que certains indicateurs puissent servir à identifier une communauté en situation de risque, Hoff (1995) suggère les trois facteurs interreliés suivants :

- Instabilité sociale et économique des unités familiales au sein de la communauté;
- Degré peu élevé de satisfaction des besoins individuels et familiaux intrapersonnels au sein de la communauté;
- Ressources communautaires inadéquates touchant les besoins sociaux, économiques et récréatifs des particuliers et des familles en matière d'habitation et de santé.

Sans ces soutiens et ressources sociaux et environnementaux élémentaires, on ne peut résoudre les crises au sein de la communauté. Dans les communautés criblées par le chômage et le sous-emploi chroniques associés à un contact constant avec la discrimination, le manque ou la nature inadéquate des mesures de soutien et des ressources intrapersonnelles et socio-économiques donnerait lieu à un environnement sujet aux crises. Toutefois, les crises exacerbées par les inégalités culturelles et socio-

structurelles, et/ou l'absence virtuelle de services communautaires de soutien présentent également l'occasion d'explorer les façons de consolider la force et le capital social de communautés privées de leurs droits.

Dans une étude connexe, Stanley (2003) examine les répercussions de la conceptualisation des programmes sur les mauvais traitements infligés aux enfants qui sont fondés sur une pédagogie européenne occidentale axée sur l'interaction entre l'enfant et le parent et qui ne prennent pas en considération les dimensions connexes suivantes ayant une pertinence toute particulière au sein des communautés autochtones :

- Histoire parentale
- Interaction de l'enfant et de la famille avec la communauté
- Questions sociétales plus vastes

Les services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada sont tenus de respecter la législation provinciale en matière de bien-être de l'enfance. Cette législation donne une importance considérable aux interactions parent-enfant et peu d'importance aux autres dimensions. Les formules de financement du ministère AINC en ce qui a trait au bien-être des enfants sont axées sur les prescriptions de la législation provinciale et ne prévoient pas de dispositions adéquates touchant les autres dimensions des mauvais traitements infligés aux enfants. Dans ce scénario, il est difficile d'imaginer comment les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations pourraient intervenir de façon adéquate dans les situations de crise affectant les familles et les enfants à l'extérieur des loci de relations enfant-famille.

Un examen de la documentation suggère donc que la création d'une seule définition touchant les communautés en crise ne permettrait pas de refléter de façon adéquate les contextes variés dans lesquels les agences de services à l'enfance et à la famille exercent leurs fonctions. Nous suggérons plutôt une méthode axée sur les facteurs suivants :

- Le degré de l'infrastructure communautaire comprenant les éléments suivants, sans s'y limiter : services d'urgence, soutien à l'enfance et à la famille, écoles de bande, soins de santé, transports, banques d'alimentation, installations d'urgence servant de logement pour les enfants, au besoin;
- Le degré de rétablissement de la communauté par rapport à l'impact de la colonisation;
- L'inventaire des risques possibles pouvant déclencher une crise parmi les enfants de la communauté et ayant des conséquences pour les ASEFPN, dont, par exemple, les risques environnementaux; les transports et les industries; le stress socio-économique; les troubles politiques; le risque d'inondation, d'incendie, de tremblement de terre; les répercussions intenses de la colonisation comme le taux élevé de suicide chez les jeunes; la détresse familiale et la violence;
- La question à savoir s'il existe un plan d'intervention d'urgence au sein de la communauté qui comprend les ASEFPN et qui englobe des instructions de base à l'intention des membres de la communauté sur les façons de soutenir les enfants et les jeunes pendant et après une situation de crise;

- La proximité à des services d'intervention spécialisés en cas de crise et appropriés du point de vue culturel comme le counselling en cas de traumatisme, les Anciens, , des programmes de prévention de suicide, des spécialistes en soins alternatifs et des conseillers en cas de deuil;
- Le degré de formation et de soutien fourni aux ASEFPN dans le but de prévenir les situations de crises au sein de la communauté et d'y réagir, le cas échéant.

L'événement déclenchant doit être envisagé, mais il ne doit pas à lui seul constituer la définition de la crise, car le degré de préparation et l'infrastructure de la communauté jouent des rôles clés dans la définition d'une situation de crise.

Dimensions multiples de l'intervention en cas de crise

Un examen de la documentation révèle trois dimensions clés de l'efficacité de l'intervention de la communauté (Federal Emergency Management Agency, 2004; American Academy of Pediatrics, 2004; Australie, 2000).

- **Prévention et préparation :** Cette dimension implique l'identification des crises possibles; la mise sur pied de programmes d'intervention holistiques servant à réagir aux différents scénarios de crise intégrant les ressources de la communauté et les ressources des gouvernements municipaux, provinciaux ou territoriaux, et fédéral; la mise sur pied de systèmes de communication et la réduction de l'écart en matière de ressources et de services essentiels à une intervention efficace en cas de crise; la formation et la sensibilisation de la population. Ces interventions doivent être multisectorielles, incorporer des rôles et des responsabilités bien

définis, et faire participer les familles elles-mêmes à la conception de plans de préparation aux situations d'urgence. Comme l'a indiqué l'American Academy of Pediatrics, 2004, il est important que tous les membres de la famille sachent quoi faire en cas d'urgence, car l'information constitue la meilleure forme de protection. En ce qui a trait aux enfants et aux jeunes vivant à l'intérieur des réserves, l'agence de services à l'enfance et à la famille des Premières nations doit travailler en collaboration avec les chefs et les conseils de bande, les écoles de bande, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, les programmes de santé ainsi que l'autorité provinciale ou territoriale en matière de bien-être de l'enfant. En général, plus il y a de ressources, plus la capacité d'intervention est augmentée. Lorsque les agences représentent les seules sources ou les rares sources de services à base culturelle offerts dans les réserves aux enfants et à leur famille, elles doivent jouer un rôle plus important dans l'intervention en cas de crise.

- **Réaction en cas de crise :** Cette dimension implique l'intervention en cas de crise et la capacité à coordonner une intervention efficace selon l'évolution et l'importance de la crise, et selon les outils et ressources disponibles. Cette étape est essentielle, étant donné la plus grande vulnérabilité des enfants et des jeunes en situation de crise. Elle exige également des membres de la communauté qu'ils sachent réagir pour aider les enfants et les jeunes en situation de crise. Il faut composer avec les situations imprévues, comme la séparation des enfants et des personnes qui en prennent soin, ce qui entraîne un préjudice émotif, spirituel, physique et mental. La planification doit aussi tenir compte d'une réduction

possible du nombre de services offerts (par exemple, s'il y a une catastrophe naturelle à la grandeur de la communauté, il peut être impossible de bénéficier des foyers d'accueil, avec ce résultat que le personnel des agences ne pourrait pas intervenir ou que les voies de communications tombent en panne).

- **Intervention en période postérieure aux urgences :** Cette dimension, tout particulièrement importante pour les enfants, les jeunes et les familles, aide les familles à comprendre ce qui s'est passé et à examiner les torts émotionnels, physiques, spirituels et mentaux causés par l'événement. Cela aide aussi le personnel à composer avec leurs propres réactions à la crise et à fournir un soutien optimal aux membres de la communauté qui en ont besoin. Comme l'American Academy of Pediatrics nous le rappelle, les enfants expérimentent parfois les impacts des événements traumatiques longtemps après que tout est fini. Pour cette raison, les agences doivent élaborer des plans à brève et à longue échéance afin d'aider les enfants et les familles à s'adapter à la « nouvelle réalité » en vue d'aider la communauté à apprendre de ses erreurs et à savoir quelles seront les pratiques exemplaires pour l'avenir (FEMA, 2004).

Sources possibles de service et de financement dont disposent les communautés en situation de crise

Un examen de la documentation souligne clairement les avantages préventifs de l'amélioration des systèmes de soutien social pour les communautés en crise (Kanel, 2003; Maguire, 1991; Caplan, 1964, 1974). En ce qui a trait aux besoins uniques des membres de la communauté, la mise sur pied de groupes de soutien personnel et familial a facilité l'amélioration du règlement adaptatif des crises pour les personnes qui

connaissent des crises de nature semblable (Gambe et Getzel, 1989; Taylor et autres, 1988; Gustein, 1987; Kilpatrick et Pippin, 1987; Halpern, 1986). Étant donné la perturbation considérable des méthodes d'adaptation types des communautés en réaction aux catastrophes naturelles, des équipes interdisciplinaires se sont penchées sur l'élaboration de modèles d'intervention personnalisés pour la prévention des catastrophes, la prestation d'assistance et les mesures de soutien et services de suivi (Kaniasty et Norris, 1993). Une collaboration novatrice et un échange de connaissances collectives ont permis de créer et de maintenir des réseaux puissants d'infrastructure communautaire de soutien par le biais de cuisines communautaires, de garderies coopératives, de centres d'accueil pour les jeunes, de groupes activistes militant pour des logements, de centres familiaux, de programmes d'alphabétisation et d'emploi, de projets de jardinage communautaire et d'entreprises d'affaires coopératives à base communautaire (Ricks et autres, 1999). Les services de counselling et une intervention 24 heures par jour ont entraîné une amélioration des services de soutien offerts aux enfants, aux jeunes et aux communautés rurales et éloignées.

En ce qui a trait aux besoins généraux des communautés en crise et aux différents types de services de soutien pouvant améliorer les environnements intrapersonnels et externes, le secteur bénévole semble être l'un des meilleurs prestataires potentiels de services. Les habilités des organisations du secteur bénévole, lesquelles sont en mesure de créer et de maintenir des systèmes novateurs de soutien, d'agir en défense des communautés et de fournir des services à des populations vulnérables, semblent répondre de façon toute particulière aux besoins des communautés en crise. En travaillant en association avec les

organisations du secteur bénévole et en combinant les sources de financement provenant de l'État et des organisations caritatives, il serait peut-être possible d'améliorer les complexités dynamiques et les réalités ardues auxquelles doivent faire face les communautés en crise. Toutefois, Nadjiwan et Blackstock (2003) révèlent que ce scénario, présentant le secteur bénévole comme prestataire possible de services de soutien aux communautés en crise, conjugué au financement fourni par l'État et les organisations caritatives, présente deux difficultés principales lorsqu'on l'envisage en regard aux communautés des Premières nations en crise. Premièrement, Nadjiwan et Blackstock (2003, p. 66) ont découvert que de nombreuses ASEFPN un peu partout au Canada soulignent l'importance fondamentale d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations des services appropriés sur le plan culturel. D'un autre côté, les organisations du secteur bénévole qui s'efforcent d'améliorer la vie des enfants, des jeunes et des familles ont choisi « ne sait pas » ou « sans objet » comme réponses aux questions touchant les besoins des enfants, des jeunes et des familles des Premières nations. Nadjiwan et Blackstock (2003) révèlent en plus que les possibilités de financement pour les communautés des Premières nations sont limitées par les régimes et ententes gouvernementaux qui réduisent le financement fourni aux agences de services à la famille et à l'enfance des Premières nations si l'agence reçoit des fonds provenant d'autres sources. En outre, les ASEFPN ont déclaré posséder peu de connaissances touchant l'accès à un soutien financier de la part d'organisations caritatives ou des fonds fédéraux ou provinciaux destinés au secteur bénévole, malgré le fait que 53 % des ASEFPN sont des groupes à but non lucratif légalement constitués (Nadjiwan et Blackstock, 2003).

Répercussions de services et de financement pour les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations

Bien que le secteur bénévole ait clairement identifié son mandat de travailler en collaboration avec les communautés des Premières nations et sa mission, soit contribuer à la mise sur pied de programmes et services faisant partie intégrante d'une société compatissante, son manque de participation à la vie des réserves des Premières nations impose une responsabilité accablante aux ASEFPN. Constituant l'une des rares organisations offrant des services pertinents sur le plan culturel à l'intérieur des réserves aux enfants, aux jeunes et aux familles, les travailleurs en assistance sociale auprès des enfants des Premières nations répondent déjà parfois à des besoins communautaires dépassant souvent le mandat de l'organisation provinciale visant le bien-être de l'enfance. Accablés d'un volume de travail considérable réparti sur une vaste zone de service et disposant de possibilités de financement limitées et de peu de temps à consacrer aux efforts visant la résolution de problèmes dans la collaboration, les travailleurs en assistance sociale auprès des enfants des Premières nations sont tout à fait conscients des besoins en matière de personnel, de travailleurs de soutien et de ressources de prévention nécessaires pour répondre aux crises innombrables déclenchées par le taux extrême de suicide et de comportement suicidaire parmi les jeunes, la pandémie de VIH et de sida parmi les femmes et enfants des Premières nations, la pauvreté, les logements insalubres, la violence familiale, la consommation d'alcool et d'autres drogues, le manque d'occasions d'enseignement, le chômage ou le sous-emploi chroniques, les actes autodestructeurs et la violence sexuelle (Anderson, 2003; Santé Canada, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, 2003; Nadjiwan et Blackstock,

2003; Matiation, 1999). En plus du manque de ressources environnementales requises pour résoudre les crises ayant des répercussions sur la vie des enfants, jeunes et familles des Premières nations, les travailleurs en assistance sociale auprès des enfants doivent aussi composer avec une augmentation inouïe du nombre d'enfants des Premières nations à l'intérieur des réserves ayant besoin des services des ASEFPN (Nadjiwan et Blackstock, 2003). Les répercussions possibles du manque de services et de soutien du secteur bénévole à l'intérieur des réserves suggèrent que les ASEFPN s'efforçant d'aider les enfants, les jeunes et les familles qui expérimentent fréquemment des situations de crise en tant que résidents de communautés en crise continueront d'éprouver des difficultés complexes. De plus, le manque de systèmes de soutien en milieu au sein de nombreuses agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations pourrait favoriser les milieux constamment susceptibles aux crises chroniques.

Un autre facteur de stress est le fait qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de financement qui permettrait aux ASEFPN de mettre sur pied des programmes d'intervention en cas de crise en association avec les gouvernements communautaires, les agences et les membres de la communauté. Par conséquent, aucun programme d'intervention coordonnée en cas de crise n'a été mis sur pied pour intégrer les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations à titre d'organisme essentiel à la sécurité et au bien-être des enfants et des jeunes, ni aucun outil d'habilitation familiale à base culturelle, comme la Family Readiness Kit de l'American Academy of Pediatrics (2004).

Alors que le manque de soutien du secteur bénévole dans les réserves des Premières nations aux quatre coins du Canada a tendance à compliquer le travail déjà complexe des ASEFPN, la formule de financement démodée et inéquitable empire gravement la situation (McDonald et Ladd, et autres, 2000). En vertu des dispositions actuelles, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations doivent conclure des ententes en trois volets pour répondre aux provisions de la Directive 20-1 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC). En vertu de cette directive, les ASEFPN concluent des ententes avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux afin d'avoir l'autorisation de fournir des services aux enfants et aux familles des réserves, et relèvent de leur province ou territoire respectif en ce qui a trait aux normes d'exercice et à la qualité des soins (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2001). En outre, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations sont incitées à mettre au point des normes et à les incorporer afin d'assurer des services à l'enfance et à la famille pertinents sur le plan culturel et d'assurer que la prestation de services à l'intérieur des réserves peut se comparer aux services offerts par le système de bien-être social de la province. Mentionnons, par exemple, des programmes adressés aux enfants, la prévention de la violence familiale, l'éducation des adultes et d'autres services axés sur le bien-être de la personne et de la famille (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2001). En vertu de la directive 20-1, les ASEFPN doivent également conclure un deuxième groupe d'ententes avec le gouvernement fédéral afin d'assurer le financement des services offerts aux enfants et aux familles vivant à l'intérieur des réserves.

Plaçant les ASEFPN au sein d'un régime de passation de contrats de palier provincial recevant un financement fédéral, l'exigence de la directive 20-1 de conformité à la législation provinciale ou territoriale en matière de bien-être de l'enfance semble contrer la maîtrise complète du bien-être de l'enfance dans les réserves des Premières nations, limitant dans les faits la portée, le degré et l'étendue des services. Cette situation est aussi rendue bien plus grave par la formule de financement fédérale « taille unique » contenue dans la directive 20-1. Les conclusions du rapport d'étude mixte final des politiques des Agences de service à l'enfance et à la famille des Premières nations à l'échelle nationale laissent entendre que le même niveau de financement est offert aux ASEFPN, peu importe l'étendue, l'intensité ou le coût des services (McDonald et Ladd, et autres, 2000). De plus, McDonald et Ladd, et autres (2000) font ressortir le fait que, bien que les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations aient comme mandat de fournir une gamme de services comparables à l'intérieur des réserves, en vertu de la directive 20-1, elles disposent de 22 % de moins de financement que leurs homologues provinciaux non autochtones. Les dépenses d'exploitation annuelles augmentant de 6,2 % en moyenne, une autre inégalité de financement est le fait que, depuis 1994-1995, le financement du fédéral aux ASEFPN n'a connu aucune hausse correspondant à la hausse du coût de la vie (McDonald & Ladd, et autres, 2000).

Ne permettant pas de s'adapter à la taille des agences et aux différents volumes de travail sur le plan régional, ne prévoyant pas l'analyse cas par cas, et ne répondant pas aux exigences de programmation provinciale ou territoriale, ni aux données démographiques de la population, les formules de financement inéquitables stipulées par la directive 20-1

ont tendance à restreindre grandement la portée, le niveau et l'étendue des services que les ASEFPN sont en mesure d'offrir. Tout naturellement, l'impact des inégalités constantes de financement restreint aussi la capacité des ASEFPN à intervenir en cas de crise au sein de la communauté. Sans financement suffisant, les agences ne sont pas en mesure d'augmenter leur personnel, ni d'actualiser leurs systèmes informatiques et la technologie, ni de fournir un accès à l'éducation et à la formation spécialisées, ni d'allouer du temps, des ressources et des soutiens dans la collaboration afin d'élaborer et de mettre en place des mesures d'intervention en cas de crise et une programmation de prévention.

Alors que le manque de soutien du secteur bénévole associé à un financement inéquitable limite clairement l'infrastructure de soutien dont les ASEFPN ont besoin de façon urgente pour réagir aux crises au sein de leur communauté, la rigidité des options de financement semble indiquer que les communautés des Premières nations ne profitent pas des mêmes droits fondamentaux de la personne, soit d'accès aux services du secteur bénévole qui permettent d'améliorer la vie de tous les autres Canadiens. Comme l'ont indiqué Nadjiwan et Blackstock (2003), les formules gouvernementales actuelles imposent souvent une amende si les ASEFPN ont accès à un autre mécanisme de financement. Cela laisse entendre que le secteur bénévole est considéré comme une entité distincte au lieu d'une entité associée au gouvernement, s'efforçant d'améliorer la portée des services et soutiens que peut fournir le gouvernement (Nadjiwan et Blackstock, 2003). Autrement dit, la décision du gouvernement de réduire le financement si les agences reçoivent un financement du secteur bénévole ou d'une organisation caritative

sous-entend que le secteur bénévole sert à combler l'écart entre les aspects qui ne sont pas pris en charge par le secteur privé, soit le secteur des entreprises, et ceux que le gouvernement refuse de prendre en charge ou de financer de manière adéquate. Ce retrait des fonds par le gouvernement des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations qui diversifient leurs moyens de financement ne correspond pas à ce que l'on fait lorsqu'une municipalité trouve d'autres moyens de financement pour améliorer la qualité de vie de ses résidents. Les régimes de financement actuels doivent être examinés afin de s'assurer que l'accès à une gamme comparable de services reflète le rôle à valeur ajoutée que le secteur bénévole et le secteur des entreprises jouent dans la vie des enfants qui vivent à l'extérieur des réserves. De plus, les formules de financement du gouvernement fédéral pour les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations doivent soutenir l'établissement de rapports entre les différents secteurs afin d'optimiser la réaction en cas de crise.

Il est inadmissible que, en vertu des dispositions actuelles, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations soient sous-financées, contraintes en ce qui concerne l'utilisation des moyens provinciaux de financement et inadmissibles à un soutien financier de la part des municipalités. Les conséquences sont évidentes : les ventes de pâtisseries, les tirages au sort, les revenus de bingo, les tirages 50/50 et les repas communautaires constitueront toujours les principaux moyens auxquels les ASEFPN auront recours pour augmenter le financement limité du gouvernement (Nadjiwan et Blackstock, 2003).

Établissement de rapports respectueux entre différents secteurs

Bien que les répercussions entourant le manque de services du secteur bénévole et les nuances de financement semblent impliquer que les ASEFPN assument la responsabilité de combler la déconnexion entre le secteur bénévole, les communautés des Premières nations et l'État, la résolution des crises auxquelles font face trop de communautés faisant partie d'un seul segment de la population canadienne ne peut se faire dans l'isolement .

Les relations dans la collaboration permettent l'échange de connaissances,

l'établissement de nouvelles ententes et la création de solutions transformatrices.

Toutefois, dans un contexte interculturel, il faut consolider de nouveaux cadres favorisant les rapports dans la collaboration. Les points suivants visent à décrire les caractéristiques principales de rapports multisectoriels collaboratifs pouvant réaliser l'habilitation et la création mutuellement avantageuses de communautés saines.

Reconnaissance, affirmation et réaffirmation des droits de la personne – Au Canada, les droits fondamentaux de la personne à l'égalité sont protégés par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et les accords internationaux sur les droits de la personne dont le Canada est signataire. Ce cadre juridique protège les droits de toutes les personnes, dont les peuples des Premières nations, de créer une vie dépourvue des désavantages de la discrimination en raison de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la situation conjugale ou familiale, ou des capacités. Ce processus de reconnaissance, d'affirmation et de réaffirmation des droits égaux des peuples autochtones de vivre sans discrimination et sans oppression a aussi été enchâssée

dans le *Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones* (Nations Unies, 1994). En œuvrant dans un rapport de collaboration, il est essentiel de reconnaître, de respecter et de réaffirmer les droits de la personne des peuples des Premières nations en travaillant de façon active à prévenir la discrimination par des mesures proactives ayant le potentiel de transformer les systèmes et les structures afin d'assurer l'inclusion de *tous* les peuples.

- *Développement de la connaissance et de la confiance* – En étudiant la nature et la portée de l'accès aux services du secteur bénévole par les enfants, jeunes et familles des Premières nations, Nadjiwan et Blackstock (2003) ont découvert que la barrière la plus fondamentale à la collaboration est un manque profond d'information et de connaissances au sujet des peuples des Premières nations. Tout comme les travailleurs sociaux et les agences de bien-être à l'enfance des Premières nations qui sont tenus de s'informer sur le rôle du secteur bénévole, les travailleurs et les organisations du secteur bénévole doivent s'informer quant à l'histoire, aux réalités actuelles, aux besoins et aux aspirations tout à fait particulières des peuples des Premières nations. Dans le contexte de l'établissement collaboratif des connaissances, la combinaison des efforts d'apprentissage réciproques et des habiletés suscite un climat de confiance. À son tour, la composante essentielle qu'est la confiance favorise un milieu propice à la prise de contact, au dialogue et à l'échange d'information nécessaire pour surmonter les stéréotypes et les présomptions réciproques.
- *Création de services et de programmes pertinents sur le plan culturel* – Bien que la croyance selon laquelle « une taille unique suffit » fût encline à caractériser une

méthode bureaucratique descendante de prestation de services aux communautés des Premières nations différentes et variées, le besoin en matière de services et de programmes pertinents sur le plan culturel est tout particulièrement urgent si l'on examine la gravité des indicateurs de communauté en crise. Il pourrait sembler logique de croire que, puisque nous avons les mêmes besoins de base, soit les besoins en matière de nourriture, d'abri et de sécurité, la conception des milieux et programmes de soutien visant à répondre à ces besoins élémentaires fonctionnera nécessairement pour tous les peuples, peu importe leur culture. Toutefois, en travaillant de concert avec les multiples efforts visant à établir les connaissances et la confiance, la mobilisation des connaissances, forces et capacités de la communauté pourrait dissiper l'illusion selon laquelle les peuples des Premières nations sont une entité hégémonique ou monolithique et sensibiliser la population au sujet des valeurs, des normes, des traditions et des ententes dont on a fait l'expérience au sein des cultures et des communautés. Par conséquent, nous pourrions créer des services, des programmes et des solutions alternatives fermement ancrées dans chaque culture distincte.

- *Appui de l'autodétermination et de l'autonomie gouvernementale* – L'élaboration d'une base réciproque de connaissances, les efforts visant à établir des rapports de confiance et l'établissement d'un niveau de travail en matière de compétence culturelle pourraient contribuer à un processus de collaboration visant à obtenir une collaboration pleine et entière des peuples des Premières nations dans la création en commun de services et programmes conçus pour répondre aux besoins délimités par la communauté. Toutefois, si l'on passe d'un contexte de prestation

de services à un contexte de collaboration, la conception de services et programmes pertinents sur le plan culturel a tendance à ne pas tenir compte de la compréhension et de l'appui nécessaires touchant les bases théoriques qui nécessitent en premier lieu une conception de services et de programmes pertinents sur le plan culturel. Dans ce cas-ci, il faut reconnaître les droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale inhérents aux Premières nations en permettant une conception de services et de programmes pertinents sur le plan culturel, qui appuie véritablement une meilleure maîtrise par la communauté des organisations qui aident à consolider la culture. En travaillant en collaboration avec les communautés des Premières nations afin d'appuyer leurs revendications territoriales et de consolider leur maîtrise touchant la prestation de services à l'enfance et à la famille, l'éducation, les services de santé, le maintien de l'ordre et la justice, nous pouvons aborder la question à savoir ce que signifie vivre le présent de façon responsable tout en jetant les bases d'un avenir juste pour les enfants et jeunes des Premières nations.

Mise en œuvre des recommandations

Dans leur rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale, McDonald et Ladd, et autres (2000) lancent les grandes lignes de 17 recommandations pouvant améliorer les capacités des agences des Premières nations à répondre efficacement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. L'importance de travailler en vue de consolider la qualité de la prestation de services et la programmation est indubitable, étant donné le fait que de nombreuses agences de services à l'enfance et à la famille des

Premières nations sont les seules organisations à l'intérieur des réserves qui fournissent des structures pertinentes sur le plan culturel aux enfants, aux jeunes et aux familles. Si l'on tient compte de l'histoire brutale et éprouvante de perturbation communautaire causée par les méthodes unilatérales d'aide sociale à l'enfance que l'on a employées par le passé, le dévouement des ASEFPN à fournir des soins dans un contexte axé sur la communauté et la culture constitue un mécanisme essentiel à la réparation des injustices survenues au fil du temps et à la collaboration visant à consolider les communautés des Premières nations. Toutefois, sans un système structurel de soutien, le financement limité et les options de financement restreintes, associés à une hausse de la demande en matière de services, ont entraîné de nombreuses difficultés et préoccupations pour les ASEFPN.

Formant une tentative d'examen des sujets de préoccupation et d'identification des possibilités d'amélioration de l'impact des politiques nationales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) régissant les ASEFPN, les 17 recommandations avancées dans le rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale se concentrent sur quatre thèmes, soit l'exercice des pouvoirs, la législation et les normes, les communications et le financement (McDonald et Ladd, et autres, 2000). Bien qu'une des principales constatations concerne le fait que la directive 20-1 du ministère des AINC est inflexible et démodée, et qu'elle fournit un soutien insuffisant, la situation de crise que connaissent de nombreuses communautés des Premières nations dénote clairement le besoin d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations décrites dans le rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale (McDonald et Ladd, et autres, 2000).

Recommandation 1 – Financement comparable

En réaction aux situations sociales et économiques graves entraînant souvent une crise au sein de nombreuses communautés des Premières nations et mettant souvent un grand nombre d'enfants en situation de risque, le rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale (McDonald et Ladd, et autres, 2000) recommande l'élaboration d'une nouvelle méthode de financement pouvant aider les ASEFPN, ces dernières constituant souvent les premières et les seules organisations qui répondent aux situations de crise. De plus, il nous faut concevoir et établir une formule de financement pouvant répondre aux variances régionales en matière de taille de l'agence, de volume de travail, d'analyse individualisée des cas, d'exigences provinciales ou territoriales touchant la programmation et de données démographiques, tout en donnant une priorité immédiate à l'égalisation des fonds fournis aux agences des Premières nations. En plus du fait qu'elles disposent d'un financement de 22 % inférieur en moyenne aux fonds offerts aux agences homologues non autochtones, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations n'ont bénéficié d'aucune allocation de fonds de capital supplémentaire qui leur permettrait d'absorber l'augmentation du coût de la vie depuis l'exercice financier de 1994-1995 (McDonald et Ladd, et autres). *Les inégalités de financement ont créé une situation de plus en plus insoutenable pour toutes les agences des Premières nations, et tout particulièrement celles qui doivent répondre à des situations de crise. Il faut également prévoir des fonds afin que les agences puissent mettre au point des programmes de prévention de crises et d'intervention, et des programmes reliés à la période postérieure à la crise en travaillant de concert avec des gouvernements (Premières nations, provinciaux ou territoriaux, fédéral), les municipalités à proximité,*

les agences (écoles, garderies, services de police, programmes de santé, maisons de jeunes) et les familles elles-mêmes. Il s'agit de programmes qui assurent la sécurité et le bien-être des enfants tout au long du continuum de la prévention, de l'intervention et de la période postérieure à la crise.

Recommandation 2 – Établissement de la capacité des communautés

La situation de crise au sein de nombreuses communautés des Premières nations dénote un besoin urgent touchant la mise sur pied de services et de programmes réceptifs et adéquate pour soutenir les familles, protéger les enfants et les jeunes, et favoriser une guérison de la communauté. La responsabilité de la prestation de ces services est souvent retombée sur les épaules de nombreuses ASEFPN. Toutefois, la directive 20-1 n'a pas su prévoir les fonds de capital nécessaires à l'établissement d'une infrastructure communautaire, à l'appui de programmes communautaires de bien-être, à la prestation de services holistiques à la jeunesse ou à la conception d'options de garderie à l'intérieur des réserves. *Nous sommes d'accord avec la recommandation selon laquelle les fonds de capital devraient être affectés uniquement à l'établissement d'une infrastructure communautaire en mesure d'appuyer des méthodes de guérison axées sur la communauté. En outre, il faudrait affecter des fonds aux Premières nations afin que celles-ci puissent rédiger des documents de prévention et d'intervention en cas de crise pertinents sur le plan culturel tout en s'assurant que ceux-ci seront offerts dans la langue de la personne qui les consultera, ainsi qu'en français et en anglais.*

Recommandation 3 – Vers la prévention

Il est possible que l'urgence de la situation de crise que connaissent de nombreuses communautés des Premières nations ainsi que l'augmentation correspondante de la demande en matière de services et un manque de ressources de soutien et de financement entraînent un contexte de réaction plutôt qu'un contexte de proaction touchant la prestation de services et la conception de programmes pouvant répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Les conclusions du rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale (McDonald et Ladd, et autres, 2000) suggèrent un financement plus souple permettant aux ASEFPN de réaffecter des fonds ou de créer un financement distinct axé sur la recherche, la documentation et l'échange des pratiques exemplaires, et la mise au point de services et programmes novateurs à l'intention des enfants, jeunes et familles à risque. *Nous sommes d'accord avec la recommandation d'un financement souple pouvant faciliter la recherche sur la prévention, la promotion de l'échange de connaissances touchant les pratiques exemplaires et le soutien de la mise au point d'une programmation en matière de prévention.*

Recommandation 4 – Établissement de rapports

Bien que la situation de crise que connaissent de nombreuses communautés des Premières nations augmente souvent le besoin en matière de services des enfants, des jeunes et des familles, la directive 20-1 ne prévoit d'aucune façon la possibilité, pour les agences des Premières nations, d'établir des rapports de collaboration ou de favoriser des liens organisationnels. Dans bien des cas, le travail quotidien consistant à intervenir dans les situations de crise au sein de milieux toujours stressants accapare déjà complètement

les ressources déjà très limitées. Au sein de communautés connaissant déjà des incidents répétés de violence familiale, du sans-abrisme, un chômage chronique, la pauvreté et l'exposition à une discrimination systémique, l'existence d'autres facteurs touchant les agences tels un financement insuffisant, les pénuries de personnel, l'épuisement professionnel au sein des travailleurs de premier niveau et les soutiens structurels qui sont, malheureusement, tout à fait inadéquats au sein de la communauté empêchent souvent une affectation des ressources permettant l'établissement de rapports dans la collaboration, de partenariats coopératifs et de réseaux de soutien. Le rapport d'étude mixte final des politiques à l'échelle nationale souligne le besoin d'affecter des ressources humaines et financières afin de faciliter la sensibilisation et la conscientisation ainsi que la mise au point de plans de communication communautaires. Il faudra prévoir, dans la formule de financement, une plus grande place à l'établissement de relations (élément budgétaire distinct) afin d'appuyer les relations entre les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations et d'autres organisations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Le ministère des AINC devrait également collaborer avec d'autres ministères afin de veiller à ce que le secteur bénévole reçoive le soutien nécessaire à établir des relations respectueuses avec les Premières nations, dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles. *Nous sommes d'accord avec la recommandation de créer les ressources et soutiens nécessaires afin de favoriser une collaboration entre agences et avec la communauté. De plus, nous sommes d'accord qu'il faut établir des structures et procédés officiels afin de faciliter la collaboration avec d'autres ministères, organisations et agences, et d'établir des liens à l'intérieur des communautés et organisations des Premières nations, et entre ces dernières et le secteur bénévole. En*

outré, les dépenses encourues par les ASEFPN pendant les périodes de crise devraient être remboursées en fonction du coût réellement engagé.

Coordination de la réaction du gouvernement

Les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations font partie d'un contexte communautaire élargi. Comme nous l'avons déjà indiqué, les programmes d'intervention en cas de crise sont interdisciplinaires, par nature. Il faut que les mesures d'intervention en cas de crise des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations soient coordonnées avec celles d'autres organisations. La documentation ne permet pas d'établir de façon claire si les programmes d'intervention en cas de crise ont été conçus en collaboration par les Premières nations et le gouvernement fédéral, ni dans quelle mesure les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations ont participé à de tels projets. *Le gouvernement fédéral devrait identifier clairement ses politiques, programmes et ressources actuels touchant l'intervention en cas de crise dans les communautés des Premières nations vivant à l'intérieur des réserves, et s'assurer que l'information fournie aux agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations servent à optimiser leur rôle. En l'absence de politiques, de programmes et de ressources du gouvernement fédéral, il est fortement recommandé de les mettre au point en association avec les Premières nations et d'y incorporer les opinions des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations.*

Discussion : points forts et limites

Dans un document touchant les stratégies sur la recherche sociale, Morgan (1983) nous rappelle que la recherche est principalement un processus d'interaction et d'engagement avec différentes formes de connaissance. En examinant l'objet de notre connaissance sous différents angles, on peut réaliser de nouveaux potentiels et de nouvelles possibilités. Dans le cadre de ce processus de recherche, le document de Nadjiwan et de Blackstock (2003) intitulé *Soutien au-delà des frontières : Pour que les enfants et les familles des Premières nations puissent bénéficier d'un meilleur accès aux ressources du secteur bénévole* comprend l'ensemble de connaissances nécessaire à explorer les potentiels et possibilités du secteur bénévole en regard au soutien de celui-ci pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations qui vivent à l'intérieur des réserves. Au cours du processus d'examen de la base considérable de connaissances établies par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada et de la documentation naissante sur les réalités et préoccupations des peuples des Premières nations vivant à l'intérieur des réserves, le présent document d'analyse offre des suggestions et recommandations préliminaires touchant l'établissement de relations respectueuses et mutuellement avantageuses entre le secteur bénévole et les communautés des Premières nations. Étant donné les réalités éprouvantes auxquelles font face de nombreuses communautés des Premières nations, le besoin profond touchant ce type de relation est tout particulièrement évident. Comme l'indique l'étude, il faut apporter de véritables changements et appuyer l'effort nécessaire pour « voir » le monde différemment en établissant des relations favorisant la justice, l'accès égal aux services, l'amélioration des possibilités et l'inclusion dans le processus démocratique. Le secteur

bénévole en retirera également des avantages, dont l'exposition à des façons novatrices et axées sur la culture de s'occuper des enfants, différents systèmes de soins communautaires (bénévolat), la gouvernance et la gestion de programme, et l'amélioration des capacités organisationnelles et de la prise de contact par le biais d'arrangements de partenariats avec les Premières nations.

Comme l'indique la documentation sur les interventions efficaces en cas de crise, de meilleures relations entre les Premières nations et le secteur bénévole ne pourront à elles seules assurer une intervention adéquate de la part des communautés en cas de crise impliquant des enfants. Il est urgent d'investir dans des stratégies et programmes multidisciplinaires coordonnés incluant le secteur des entreprises et le secteur public, et affirmant le rôle des familles touchant l'intervention en cas de crise.

Bien que l'examen des connaissances sous de nouveaux angles nous ait permis de faire connaître les réalités auxquelles font face les communautés des Premières nations du Canada et de décrire les possibilités libératoires d'une relation entre le secteur bénévole et les communautés des Premières nations, le processus de recherche a aussi donné lieu à certaines difficultés. Les contraintes de temps ont en partie limité la portée et la profondeur de l'œuvre. Étant donné le peu d'information disponible sur les relations et entreprises de collaboration entre le secteur bénévole et les communautés des Premières nations, il faudra passer beaucoup de temps à rendre justice à la quantité considérable de connaissances interdisciplinaires pouvant contenir de l'information pertinente sur la mise au point de relations de collaboration et de services de soutien à l'intention des

communautés en crise. De plus, il existe maintenant une grande quantité d'études qui reflètent fidèlement les expériences des communautés des Premières nations et qui soulignent leurs projets de découverte et de changement politique, et leur cheminement de guérison. Cette documentation justifie le temps et le soutien requis pour créer de nouvelles idées, élaborer de nouvelles façons de concevoir des relations dans la collaboration entre les différentes cultures et susciter des discussions interdisciplinaires présentant le potentiel de modifier notre façon de penser touchant les problèmes sociaux. En favorisant un milieu pouvant rehausser notre capacité à communiquer en dépit de nos différences afin de collaborer dans le but d'en arriver à des solutions, on peut consolider des liens respectueux ayant le potentiel d'appuyer un changement social urgent qui servira à créer un monde meilleur pour *tous* et assurera un avenir juste aux enfants et aux jeunes des Premières nations.

Références

- Anderson, J. (2003). *Aboriginal children in poverty in urban communities: Social exclusion and the growing racialization of poverty in Canada*. Retrieved February 9, 2004 from <http://www.ccsd.ca/pr/2003/aboriginal.htm>
- American Academy of Pediatrics (2004) *Family readiness kit: Preparing to handle disasters*. Retrieved 29 March 2004 at www.aap.org/family/frk/frkit19.htm
- Australia (2000) *Projects with Indigenous Communities: Key Findings (June 2000)* Barton Act: Office of the Status of Women
- Baldwin, B. (1978). A paradigm for the classification of emotional crises: Implications for crisis intervention. *American Journal of Orthopsychiatry*, 48(3), 538-551.
- Bennett, M., & Blackstock, C. (2002). A literature review and annotated bibliography focusing on aspects of Aboriginal child welfare. Winnipeg, MB: First Nations Child & Family Caring Society.
- Bishop, A. (2002). *Becoming an ally: Breaking the cycle of oppression in people* (2nd ed.). Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Blackstock, C. (2003a). First Nations child and family services: Restoring peace and harmony in First Nations communities. In K. Kufeldt & B. McKenzie (Eds.), *Child welfare: Connecting research, policy and practice* (pp. 331-342). Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press.
- Blackstock, C. (2003b). *Same country: Same lands; 78 countries away*. In press.
- Blagg, H. (2000). *Crisis intervention in Aboriginal family violence: Strategies and models for Western Australia*. Retrieved March 7, 2004 from http://www.padv.dpmc.gov.au/oswpdf/blagg_2nd_report.pdf
- Canada. (1993). *Royal commission on Aboriginal peoples. Aboriginal peoples in urban centres: Report of the national round table on Aboriginal urban issues*. Ottawa, ON: Minister of Supply and Services.
- Canadian Institute on Child Health (no date) *The health of Canada's children: A CICH profile: Children's environmental health*. Retrieved March 30, 2004 at www.cich.ca.
- Caplan, G. (1961). *An approach to community mental health*. New York: Grune & Stratton.
- Caplan, G. (1964). *Principles of preventive psychiatry*. New York: Basic Books.

- Caplan, G. (1974). *Support systems and community mental health*. New York: Behavioral Publications.
- Chandler, M., & Lalonde, C. (1998). *Cultural continuity as a hedge against suicide in Canada's First Nations*. Retrieved February 5, 2004 from <http://web.uvic.ca/~lalonde/manuscripts/1998TransCultural.pdf>
- Chrisjohn, R., & Young, S. (1997). *The circle game: Shadows and substance in the Indian residential school experience in Canada*. Penticton, BC: Theytus Books Ltd.
- Drost, H. (1995). The Aboriginal-white unemployment gap in Canada's urban labor markets. In H. Drost & B. L. Crowley & R. Schwindt (Eds.), *Market solutions for Native poverty: Social policy for the third solitude* (pp. 13-51). Toronto, ON: C.D. Howe Institute.
- Downey, M. (1999, April 26). Canada's 'genocide.' *Macleans* 112(17), 56-59
- Edwards, P. (2001). *One dead Indian: The Premier, the police and the Ipperwash crisis*. Toronto, ON: Stoddart Publishing Company Ltd.
- Federal Emergency Management Agency (2004) *Resources for parents and teachers: Responding to Crisis*. Retrieved 29 March 04 at www.gema.gov/kids/safes6.htm
- Fournier, S., & Crey, E. (1997). *Stolen from our embrace: The abduction of First Nations children and the restoration of Aboriginal communities*. Vancouver, BC: Douglas & McIntyre Ltd.
- Freire, P. (1970). *Pedagogy of the oppressed* (M. B. Ramos, Trans.). New York: The Seabury Press.
- Gambe, R., & Getzel, G. (1989). Group work with gay men with AIDS. *Social Casework*, 70(3), 172-179.
- Gilliland, B., & James, R. (1988). *Crisis intervention strategies*. Pacific Grove, CA: Brooks/Cole.
- Gutstein, S. (1987). Family reconciliation as a response to adolescent crises. *Family Process*, 26, 475-491.
- Hall, M., & Banting, K. (2000). The nonprofit sector in Canada. In K. Banting (Ed.), *The nonprofit sector in Canada: Roles and relationships* (pp. 1-28). Kingston, ON: Queen's University Press.

- Hallett, B. (2000). *Aboriginal people in Manitoba 2000*. Manitoba Aboriginal and Northern Affairs. Retrieved January 4, 2004 from <http://www.gov.mb.ca/ana/apm2000/index.html>
- Halpern, H. (1986). Home-based early intervention: Dimensions of current practice. *Child Welfare, 115*(4), 387-398.
- Health Canada. (1997). Family violence in Aboriginal communities: An Aboriginal perspective. Ottawa, ON: The National Clearinghouse on Family violence. Retrieved September 12, 2001 from <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/pdfs/aborigin.pdf>
- Health Canada. (2002). *HIV/AIDS: EPI Update*. Retrieved, September 2002 from http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/epiu-aepi/hiv-vih/aborig_e.html
- Health Canada, First Nations and Inuit Health Branch (2003). *A statistical profile on the health of First Nations in Canada*. Retrieved, January 5, 2003, from <http://www.caan.ca/pdf/nas.pdf>
- Hoff, L. A. (1995). *People in crisis: Understanding and helping* (4th ed.). San Francisco, CA: Jossey-Bass Inc., Publishers.
- Indian and Northern Affairs Canada. (2001). First Nations child and family services program. Retrieved December 17, 2003 from http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/fnc_e.html
- Johnston, P. (1983). *Native children and the child welfare system*. Toronto, ON: Canadian Council on Social Development.
- Kanel, K. (2003). *A guide to crisis intervention* (2nd ed.). Pacific Grove, CA: Wadsworth Group.
- Kaniasty, K., Norris, F. (1993). A test of the social support deterioration model in the context of natural disaster. *Journal of Personality and Social Psychology, 64*(3), 395-408
- Kilpatrick, A., & Pippin, J. (1987). Families in crisis: A structured mediation method for peaceful solutions. *International Social Work, 30*, 159-169.
- Kimelman, E. (1985). *No quiet place: Review committee on Indian and Metis adoptions and placements*. Winnipeg, MB: Manitoba Community Services.
- Kunz, J., Milan, A., & Schetagne, S. (2000). *Unequal access: A Canadian profile of racial differences in education, employment and income*. Ottawa ON: Canadian Council on Social Development. Retrieved December 17, 2002 from http://www.crr.ca/en/Publications/ResearchReports/doc/ePub_UneqlAcc_full.pdf

- La Rocque, E. (1994). *Violence in Aboriginal communities*. Ottawa, ON: National Clearinghouse on Family Violence.
- Lee, K. (2000). *Urban poverty in Canada: A statistical profile*. Ottawa, ON: Canadian Council on Social Development. Retrieved January 7, 2004 from <http://www.ccsd.ca/pubs/2000/up/index.htm>
- Maguire, L. (1991). *Social support systems in practice*. Silver Springs, MD: National Association of Social Workers Press.
- Matiation, S. (1999). "Where are my human rights?": Aboriginal people and HIV/AIDS, *Canadian HIV/AIDS Policy & Law Newsletter* (Vol. 2004).
- McDonald, R.-A., & Ladd, P. (2000). *First Nations child and family services joint national policy review: final report*. Ottawa, ON: Assembly of First Nations.
- McKenzie, B. (2002) *Block funding child maintenance in First Nations child and family services: A policy review*. Montreal: Kahnawake Shakotia 'takehnhas.
- Miller, J. (1996). *Shingwauk's vision: A history of Native residential schools*. Toronto, ON: University of Toronto Press.
- Milloy, J. (1999). *A national crime: the Canadian government and the residential school system, 1879 to 1986*. Winnipeg, Manitoba: University of Manitoba Press.
- Monture-Angus, P. (1995). *Thunder in my soul: A Mohawk woman speaks*. Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Morgan, G. (1983). Knowledge, uncertainty and choice. In G. Morgan (Ed.), *Beyond method: Strategies for social research* (pp. 11-18). Beverly Hills, CA: Sage Publications Ltd.
- Nadjiwan, S., & Blackstock, C. (2003). *Caring across the boundaries: Promoting access to voluntary sector resources for First Nations children and families*. Retrieved February 27, 2004, from: <http://www.fncfcs.com/docs/VSIFinalReport.pdf>
- Perloff, L. (1983). Perceptions of vulnerability. *Journal of Social Issues*, 39(2), 41-61.
- Peters, E. (2000). Aboriginal people in urban areas. In D. Long & O. P. Dickason (Eds.), *Visions of the heart: Canadian Aboriginal issues* (2nd ed., pp. 237-270). Toronto, ON: Harcourt Canada Ltd.
- Putnam, R. (1993). *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

- Putnam, R. (1995). Bowling alone: America's declining social capital. *Journal of democracy*, 6(1), 65-78.
- Raphael, B. (1986). *When disaster strikes: A handbook for the caring professional*. London: Hutchison.
- Richards, J. (2001). "Reserves are only good for some people." *Inroads*, 10, 8-14. Retrieved January 6, 2004 from <http://www.uregina.ca/sipp/pastevents/richards.pdf>
- Ricks, F., Charlesworth, J., Bellefeuille, G., & Field, A. (1999). *All together now: Creating a social capital mosaic*. Victoria, BC: Frances Ricks & Vanier Institute of the Family.
- Saskatchewan Children's Advocate. (2000). *Children and youth in care: LISTEN to their voices*. Retrieved, January 28, 2003 from <http://www.saskcao.ca/adult/media/Report2000/Report.pdf>
- Shields, J., & Evans, M. (1998). *Shrinking the state: Globalization and public administration "reform."* Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Slaikue, K. (1990). *Crisis intervention: A handbook for practice and research* (2nd ed.). Boston, MA: Allyn & Bacon.
- Stanley, J. (2003) *Child sexual abuse in indigenous communities*. Paper presented at the Child Sexual Abuse: Justice Response or Alternative Resolution Conference held in Adelaide, Australia, 1-2 May, 2003.
- Statistics Canada. (1993). 1991 *Aboriginal peoples survey: Language, tradition, health, lifestyle and social issues*. Ottawa, ON: Statistics Canada. Catalogue no. 89-533-XPB.
- Statistics Canada. (2001). *Aboriginal peoples survey 2001 – initial findings: Well-being of the non-reserve Aboriginal population*. Catalogue no. 89-589-XIP. Retrieved January 12, 2002 from <http://www.statcan.ca/english/freepub/89-589-XIE/free.htm>
- Taylor, S., Folkes, R., Mazel, R., & Hilsberg, B. (1988). Sources of satisfaction and dissatisfaction among members of cancer groups. In B. Gottlieb (Ed.), *Creating support groups* (pp. 187-208). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Tyhurst, J. (1975). Psychological and social aspects of civilian disaster. *Canadian Medical Association Journal*, 76, 385-393.
- United Nations. (1994). United Nations draft declaration of the rights of Indigenous peoples. Retrieved January 27, 2004 from

<http://www.treatycouncil.org/UNITED%20NATIONS%20DRAFT%20DECLARATION%20ON%20THE%20RIGHTS%20OF%20INDIGENOUS%20PEOPLES.pdf>

Voluntary Sector Initiative. (2001). An accord between the government of Canada and the voluntary sector. Ottawa, ON: Office of the Privy Council. Retrieved January 28, 2004 from http://www.vsi-isbc.ca/eng/relationship/pdf/the_accord_doc.pdf

World Health Organization (1999) International Consultation on the Health of Indigenous Peoples. Presentation by Dr. Gro Harlem Brundtland, Director-General of the World Health Organization at the International Consultation on the Health of Indigenous Peoples, Geneva, Switzerland. Retrieved March 30, 2004 from www.who.int/director-general/speeches/1999/english19991123_indegenous_people.htm

World Vision. (n/d). Humanitarian assistance. Retrieved March 10, 2004 from http://www.worldvision.ca/home/InternationalPrograms/humanitarian_assistance.cfm

York, G., & Pindera, L. (1991). *People of the pines: The warriors and the legacy of Oka*. Toronto, ON: McArthur & Company.